



**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES**

DECISION N°2022-53

OBJET : VENTE DE BOIS

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire par le conseil municipal,

Considérant la vente de bois pour les habitants de Hermes,

DECIDE

Article 1 : de vendre les deux stères de bois pour 100 euros.

Article 2 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes, le 9 novembre 2022

The signature of the Mayor, Grégory PALANDRE, is written in blue ink over the official seal of the Mairie de Hermes. The seal is circular and contains the text 'Mairie de Hermes' and 'Grégory PALANDRE' around a central emblem. The signature is a large, flowing cursive script.